

Donner sa part d'un logement en indivision

Par Tawidge, le 20/10/2011 à 18:46

Bonjour, Je suis propriétaire d'un appartement en indivision avec mon père, il a 70% et moi 30%. Je souhaiterais lui laisser cet appartement et donc ne plus être propriétaire. Comment puis-je lui donner ma part de l'indivision?

Je vous remercie par avance. Cordialement

Par mimi493, le 20/10/2011 à 22:32

Il faut lui faire une donation. Allez voir un notaire Attention, si vous avez des enfants, que cette donation n'entame pas leur réserve